



ROSSENGES

ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 4 décembre 1985, la Municipalité de Rossenges soumet à l'enquête publique complémentaire du 6 septembre au 5 octobre 2023 :

– **les modifications apportées au plan d'affectation communal « plan du village » et à son règlement, soumis à l'enquête publique du 1^{er} octobre au 30 octobre 2022.**

Elle met également en consultation durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT et son annexe qui l'accompagnent.

L'ensemble du dossier est disponible sur le site internet de la commune et le dossier peut être consulté sur demande auprès du Syndic.

Les observations ou les oppositions peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées sous pli recommandé à la Municipalité durant le délai d'enquête.

La Municipalité